

EAUX MINÉRALES ET EAUX DE SOURCE

La liste de Sellal

La sentence de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de sources, instituée auprès du ministre chargé des ressources en haut est tombée. Sur une soixantaine de dossiers présentés à la commission, 13 seulement ont bénéficié du label "eau minérale naturelle" et présentent donc des propriétés thérapeutiques.

Beni Haroun, Guedila, Saïda, Youkous, Djemila, Mouzaïa, El Golea, Batna, Toudja, Ifri, Messerghine, Sidi Driss et Hammamet ont été admises par la commission en tant qu'eaux minérales. Le communiqué de la tutelle qui sera rendu public à partir de ce lundi portera aussi bien, la liste des marques que les producteurs respectifs en conformité avec la réglementation en vigueur et par voie de conséquence, autorisés à commercialiser leurs eaux.

Dix appellations ont été classifiées dans la catégorie

des eaux de sources à savoir Sidi Khelifa, Hayet, Alma, El Melez, Helouane, Oumalou, Togi, Ayris, Ovital et Thevest alors qu'un délai de 3 mois a été accordé à onze unités de production d'eau minérale et d'eau de source pour régulariser leur situation administrative de mise en conformité prévue par la loi.

Une démarche tribunaire notamment d'un complément de résultats d'analyse que ces derniers sont tenus de soumettre à la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de sources avant l'expiration de ce délai. Les embouteilleurs autorisés en vertu de cette décision à commercialiser leurs eaux seront dorénavant, obligatoirement tenus de mentionner sur l'étiquetage de leurs produits, la composition physico-chimique conformément aux résultats des analyses effectuées par les trois laboratoires désignés

par la commission à savoir, CNT, ANRH et IPA au même titre que le numéro de l'octroi de la concession d'exploitation et bien évidemment, la classification "eau de source ou bien eau minérale naturelle", porté dans l'arrêté de concession délivré par le ministre des ressources en eau.

La décision précise en outre, que tout manquement au respect des normes édictées expose les contrevenant aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le consommateur aura désormais le loisir de choisir l'eau qui convient à ses besoins. Il convient de relever à ce propos que la mise en œuvre de la réglementation relative à l'exploitation et à la protection des eaux minérales naturelles et des eaux de sources a accusé quelques retards tant il est vrai que l'arrêté interministériel portant cette dernière, date de janvier 2005. Les

ministres des ressources en eau, de la santé du commerce et de l'industrie y ont pris part et ont fixé les proportions des éléments contenus dans les eaux minérales naturelles et eaux de sources ainsi que les conditions de traitement ou les adjonctions permises.

Intervenu à une période où le marché algérien en matière d'eau dite minérale, connut une remarquable expansion avec l'avènement régulier de nouvelles marques, l'arrêté en question, dans le souci de protéger le consommateur, a prévu de canaliser et réglementer l'activité. Aussi, "les étiquettes apposées sur les bouteilles d'eau minérale et/ou d'eau de source doivent comporter les proportions de nitrates, nitrites, potassium, calcium, magnésium, sodium, sulfates de chlorures, PH, et résidus sec contenus dans les eaux concernées".

Kamel Ghimouze

ABDELMALEK SELLAL A OUM-EL-BOUAGHI ET BATNA

L'Etat doit subventionner l'ADE

"L'optique d'une révision à la hausse de la tarification de l'eau potable par l'Algérienne des eaux (ADE) n'est pas à l'ordre du jour". C'est ce qu'a affirmé jeudi en marge de sa visite de travail dans les wilayas de Oum-El-Bouaghi et Batna, le ministre des ressources en eau, Abdelmalek Sellal. L'épineuse question des créances détenues par Sonelgaz ne devrait pas peser dans ce sens dans la mesure où il s'agit globalement de passifs des EPEDEMEA.

Abdelmalek Sellal qui ne cache pas l'importance de ces créances, il citera à titre d'exemple qu'au niveau de la wilaya de Chlef seulement, les obligations de l'ADE envers Sonelgaz s'élèvent à près de 21 milliards de centimes, ne donnera pas pour autant le montant exact de ces dettes. "Le problème de ces créances est d'autant plus important que l'ADE est arrivée à ce jour, à récupérer 26 EPEDEMEA au niveau national, gérées auparavant par les collectivités locales et il

y a donc, un passif à assumer" reconnaîtra-t-il. Pour ce faire, Abdelmalek Sellal envisage de venir en aide à l'ADE en prenant en charge une partie de ces dettes sur le fond de l'eau potable et de solliciter pour l'autre partie, l'intervention du ministère des finances dans le cadre du soutien aux services publics. Mieux encore, les charges de l'ADE en matière de consommation de l'énergie électrique devront connaître un signifiant accroissement dans un proche futur et notamment avec le lancement du complexe de Beni Haroun. "Sachez que la consommation en énergie électrique de la pompe du barrage de Beni Haroun est équivalente à celle d'une ville comme Constantine. Il est donc évident que les frais vont être très importants et l'Etat devra subventionner l'ADE" a-t-il soutenu. Par ailleurs, le ministre qui a jugé satisfaisants, les efforts de son secteur ou en faveur de celui-ci dans la wilaya de Oum-El-Bouaghi est sorti de sa réserve sur le site du

barrage de Koudiat Medaouar à Batna. En effet, il désapprouvera énergiquement les blocages qui entravent les travaux de la première filière en mettant en demeure solennellement, le bureau d'étude en charge du suivi des travaux. Celui-ci est accusé par ses partenaires de lenteurs dans l'approbation des plans. Une cacophonie indescriptible entre partenaires s'était installée sur le site avant l'intervention de Abdelmalek Sellal qui ordonnera à un cadre de son département de ne plus quitter ce site et ce, jusqu'à la résolution de tous les problèmes. Et, à l'adresse du responsable du bureau d'étude étranger en charge du suivi des travaux, il lancera : "vous n'allez pas me faire le même chemin de croix de EDF que j'ai renvoyé il y a quelques jours de Beni Haroun. Je vous donne 8 jours pour m'approuver tous les plans. Je sais qu'en temps normal, cela pouvait prendre beaucoup de temps mais nous avons en Algérie beaucoup de retard à rattraper et si vous êtes incapables, vous me le dites et on résilie tout de suite".

Sellal ne s'en tiendra pas seulement à cette répartition devant les explications peu convaincantes de ses interlocuteurs. "Les bureaux d'études sont faits pour nous aider et non pas pour nous créer des problèmes. Nous allons au

combat et je vous mets en demeure de la manière la plus officielle pour m'approuver tous les plans dans les huit jours et pour me terminer la première filière avant la fin du mois de mars" revient-il à la charge. Il s'agit en fait des travaux de réalisation de la station de traitement de l'eau du barrage de Koudiat Medaouar qui contient déjà plus de 60 millions de m³ et devra être approvisionné prochainement à partir du barrage de Beni Haroun. La station qui devrait être réceptionnée au mois de juillet prochain a été subdivisée en deux filières et Abdelmalek Sellal s'était fait la promesse de faire marcher une première filière avant la fin du mois de mars prochain. Un engagement qu'il ne devrait surtout pas manquer d'honorer.

Il est à noter que lors de cette visite, le ministre des ressources en eau s'est enquis également de l'état d'avancement de plusieurs projets relevant de son secteur dont la retenue collinaire de Oued Oulmen d'une capacité de 2 210 000 m³ appelée à renforcer l'alimentation en eau potable de la daïra de Ain Baida, les travaux de réalisation du barrage d'Ourkiss de Ain Fakoun confiés à une entreprise Serbe pour une durée de 24 mois et enfin la retenue collinaire El Hassi dans la commune de Oued Gacem.

K. G.

POUR APPELER
A LA SAUVEGARDE
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUELes enseignants
du secondaire
maintiennent la
grève du 16 janvier

Le plan de démantèlement de l'enseignement technique continue de susciter la colère des enseignants du secondaire. Pour exprimer leur refus du fait accompli imposé par Benbouzid, les enseignants réunis sous l'égide de la Coordination nationale des lycées techniques et techniciens seront en grève ce mardi. Ils paralyseront les lycées pour dire non à la disparition des filières techniques. Soutenu par le CLA, le Snapest, l'Unpef et la Satef, ils ne comptent pas se contenter de cette démonstration de force. Comme à l'accoutumée, le ministre de l'Education adopte la politique de l'autruche.

Les membres de la CNLTT qui expliquent qu'ils n'ont jamais été associés à ce que le ministère qualifie de "réforme", s'insurgent et mettent en garde contre la mise à mort de l'enseignement technique.

Fleuron de l'éducation nationale, il sera réduit à des vulgaires matières enseignées non plus par des équipes pédagogiques mais par des enseignants qui auront perdu toute motivation. A Benbouzid qui avait tenté de réduire le problème à de "simples" inquiétudes des enseignants quant à la préservation de leurs postes d'emploi, ces derniers répondent qu'il s'agit d'un projet de société, de choix stratégique pour le pays. Ils soupçonnent le ministre de l'Education de vouloir instaurer une sélection précoce et de diluer l'enseignement technique. La preuve ? La moitié des filières ont été supprimées et 80 % des enseignants se retrouveront en sureffectif. En plus d'appeler les syndicats de l'enseignement à les soutenir, les membres de la CNLTT ont pris attache avec les commissions de l'éducation de l'Assemblée populaire nationale et du Sénat avant de prendre attache avec l'ensemble des partis politiques auxquels ils ont expliqué toute la différence qui existait entre l'enseignement technique et la formation professionnelle. Une différence que Benbouzid ne semble pas percevoir puisqu'il avait dans un premier temps affirmé que les enseignants du technique seraient affectés à la formation professionnelle.

Cinglant démenti de Khaldi qui, depuis Médéa, a affirmé qu'"aucune décision ne sera prise dans ce sens. Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dispose d'un nombre suffisant de cadres et d'enseignants. Certaines structures dépendant de l'enseignement technique seront affectées, en accord avec le ministère de l'Education, au secteur de la formation professionnelle". C'est dire avec quelle légèreté le dossier est traité. C'est loin d'être le cas chez les principaux concernés qui ont saisi Benbouzid dans une lettre ouverte dans laquelle ils lui rappellent que "dans le contexte actuel, cette restructuration du secondaire a réduit l'offre pédagogique dans l'enseignement technique et s'apprête à fermer tous les ateliers. Le ministère négocie non seulement le transfert des enseignants mais aussi des lycées à la formation professionnelle. Le plan de démantèlement des lycées que vous avez annoncé participe à une entreprise de désengagement de l'Etat et donc du ministère de l'Education de ses missions publiques", ajoutant : "Nous ne pouvons rester neutres ou indifférents face au démantèlement des lycées techniques, la suppression de 50% des filières techniques et l'extinction insidieuse de la voie technologique dans une polyvalence au rabais. Nous voulons être entendus et nos recommandations examinées. A défaut d'être entendus, nous serons dans l'obligation d'appeler à un large mouvement de mobilisation autour de l'abandon du plan de démantèlement des lycées techniques et techniciens, le maintien en place du potentiel humain et du patrimoine matériel et l'ouverture du dialogue sur des perspectives pour l'enseignement technologique rénové et de qualité."

Des arguments qu'ils tenteront de développer mardi si Benbouzid accepte de recevoir la délégation de la CNLTT qui compte se rendre au siège du ministère le jour de la grève.

Nawal Imès

AVIS DE DECES

La famille Aït Kaci d'Alger et Ouacif parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de leur cher regretté père, grand-père, oncle

Aït Kaci Aomar

L'enterrement aura lieu aujourd'hui le 13/01/2007. La levée du corps se fera du domicile familial, 45, chemin Pouyanne Télémy.

Que Dieu lui accorde Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.